

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire
1	Extension des bâtiments scolaires	Commune

**Légende**

**INFORMATION SURFACIQUE**

□ Périmètre de classement sonore d'infrastructure de transport terrestre

**PRESCRIPTION PONCTUELLE**

▲ Bâtiment pouvant changer de destination (article L151-11 du CU)

★ Bâtiment remarquable à préserver (article L151-19 du CU)

◆ Garenne artificielle à protéger (article L151-23 du CU)

■ Mare à protéger (article L151-23 du CU)

**PRESCRIPTION LINEAIRE**

— Cours d'eau à protéger (article L151-23 du CU)

— Ripisylve à protéger (article L151-23 du CU)

— Haie champêtre à protéger (article L151-23 du CU)

— Chemin piétonnier à conserver (article L151-38 du CU)

**PRESCRIPTION SURFACIQUE**

□ Espace Boisé Classé (article L113-1 du CU)

□ Périmètre de protection immédiat de la station de captage

□ Périmètre de protection rapproché de la station de captage

□ Périmètre de protection éloigné de la station de captage

□ Emplacement réservé

□ Élément de paysage à protéger (article L151-19 du CU)

□ Élément de paysage à protéger (article L151-23 du CU)

□ Surzouage Trame Verte et Bleue

□ Secteur avec un programme de logements encadré (article R151-38 du CU)

**TYPE DE ZONE**

■ UA - Zone urbaine - centre ancien

■ UB - Zone urbaine - habitat résidentiel

■ UL - Zone de loisirs

■ UX - Zone d'activités

■ AU1 - Zone à urbaniser

■ AU2 - Zone à urbaniser

■ AU3 - Zone à urbaniser

■ AU4 - Zone à urbaniser

■ AU5 - Zone à urbaniser

■ A - Zone agricole

■ Ap - Zone agricole protégée

■ Ah1 - Secteur d'habitat léger

■ ACa1 - Secteur de carrières projeté

■ ACa2 - Secteur des carrières

■ Ace - Corridor écologique

■ Ax - Secteur d'activités diffuses

